

Journal communautaire de Saint-Siméon

LE GOÉLAND

Volume 33, numéro 5 | Mai - juin 2017



TOURNOI DE PÊCHE DE SAINT-SIMÉON 2017

Cet été on fête le 53^e Tournoi de pêche de Saint-Siméon! du 16 au 23 juillet 2017...

Lire la suite de l'article à la page 13



DANS CE NUMÉRO :

Municipalité	4-7
Bibliothèque	9-10
Le Cercle de Fermières	11-14
50 ans et plus	13
École des Découvertes	15



JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE SAINT-SIMÉON

143-C, boulevard Perron Ouest
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0
Téléphone : 418 534-2123

Courriel : journalgoeland@globetrotter.net

Le Goéland est une production du journal
communautaire de Saint-Siméon inc.
Dépôt légal : B. N/Q D8450678

Le journal Le Goéland est imprimé par

Imprimerie Baie des Chaleurs
New Richmond

Vous désirez faire paraître une publicité?

Voici la liste de nos prix.

Envoyez votre publicité (carte d'affaires ou autres)
avec votre paiement

à

JOURNAL LE GOÉLAND

143-C, boulevard Perron Ouest
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0

Conseil d'administration

Personne-ressource : Francine Poirier
Secrétariat : Édith Poirier
Trésorière : Madone Arsenault
Conseillère : Caroline Cayouette
Conseillère : Alice Leblanc
Conseillère : Micheline Poirier
Conseiller : Raoul Poirier
Publiciste : Adéline Poirier

Mise en page et correction : Francine Poirier, directrice
Huguette Lepage
Nathalie Arsenault
Louise Arsenault
Sylvie Bujold

Le Goéland est tiré à 650 exemplaires et publié cinq fois
par année. La publication fait relâche pour les mois de
juillet et août.

Date de tombée ⇒ **8 septembre 2017**
Mise à la poste ⇒ **9 octobre 2017**

Politique d'information

Le Goéland diffuse principalement l'information locale.
Il favorise le traitement de l'information en fonction des
intérêts et de l'amélioration de la qualité de vie de la
population qu'il dessert.

Toute personne intéressée par les objectifs du Goéland
peut collaborer au journal. L'auteur est responsable de
l'article qu'il signe. Seule la prise de position éditoriale
est endossée par le comité de rédaction.

Le comité de rédaction se réserve le droit de corriger
les fautes d'orthographe et de syntaxe des articles qui
lui parviennent. Il se fait un point d'honneur de ne pas
en corriger le sens. Le Goéland ne publie pas d'articles
sexistes, racistes ou diffamatoires.

	Unité	6 mois	9 mois
Carte d'affaires	6 \$	36 \$	54 \$
Carte d'affaires (circulaire)	8 \$	48 \$	72 \$
¼ de page	15 \$	90 \$	135 \$
½ page	30 \$	180 \$	270 \$
Une page	60 \$	360 \$	540 \$
Page prestige	70 \$	420 \$	630 \$
Vœux de Noël personnalisés	12 \$ (1/4 de page) 15 \$ (1/2 page)		

Coupon d'abonnement à découper et à envoyer avec le paiement

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Envoyez à

Journal Le Goéland

143-C, boulevard Perron Ouest
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0

Coût de l'abonnement : 15 \$

Chroniques de la municipalité



Lors de séances du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS

Du soutien financier a été accordé à l'Association des personnes handicapées Action Chaleurs (APHAC) comme contribution au 6^e souper-bénéfice qui a eu lieu le 27 mai dernier.

Il y a eu avis de motion de l'adoption, lors de séances ultérieures, des règlements suivants :

- 447-17, projet de règlement modifiant le règlement numéro 362-09-2 (règlement de zonage)
- 448-17, concernant les nuisances
- 449-17, concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 450-17, concernant les systèmes d'alarme

Il a été résolu :

- ❖ de renouveler les mandats de madame Annie Dupéré et de messieurs Denis Gauthier, Dial Lepage, Armand Paquet et Nelson Bujold, et ce, conformément à l'article 7 du règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.
- ❖ que la Municipalité de Saint-Siméon exige un moratoire de cinq ans sur la fracturation et demande d'avoir un droit de regard sur le droit d'expropriation qui est attribué aux entreprises gazières et pétrolières.
- ❖ que la Municipalité adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 124 \$, représentant le coût de la cotisation annuelle.
- ❖ de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
- ❖ que monsieur Frank Aupetit soit désigné à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Siméon.

Une demande de dérogation mineure a été accordée pour le lot 5 596 124 du cadastre du Québec. Le requérant désire construire une résidence et son puits d'eau sur ce terrain situé en zone agro forestière. La résidence et le puits seraient à 40 mètres d'un terrain en friche agricole alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 75 mètres.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS

Avis de motion est donné, qu'à une séance subséquente, sera présenté pour adoption un règlement décrétant l'achat d'une niveleuse d'occasion et un emprunt de 95 000 \$.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL

Des contributions financières ont été accordées au Relais pour la vie Baie-des-Chaleurs et à la Société Alzheimer Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'adhésion à la radio CIEU-FM a été renouvelée pour 2017.

Il y a adoption des règlements suivants :

- 447-17, projet de règlement modifiant le règlement numéro 362-09-2 (règlement de zonage)
- 448-17, concernant les nuisances
- 449-17, concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 450-17, concernant les systèmes d'alarme
- 451-17, concernant l'achat d'une niveleuse d'occasion

Une demande de dérogation mineure a été accordée pour le lot 5 595 783 du cadastre du Québec. Construction d'un bâtiment commercial (poste d'essence avec dépanneur) à une distance variant de 7,7 m à 8,4 m de la ligne arrière du lot (minimum prescrit à 10 m); et à une distance de 2,32 m de la ligne latérale du lot (minimum prescrit à 8 m.) et d'une marquise avec une hauteur excédant la hauteur du bâtiment principal; et permettre l'installation d'une enseigne sur poteau à 0,41 m de l'emprise du boulevard Perron Ouest (minimum prescrit à 1 m.).

Chroniques de la municipalité

Il a été résolu :

- ❖ d'appuyer l'entreprise Navigue.com dans ses démarches pour améliorer et étendre son service d'Internet haute vitesse.
- ❖ d'appuyer la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs dans ses démarches afin que le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix obtienne un statut particulier en plus de reconnaître l'importance de celui-ci pour la région.
- ❖ d'adopter les modifications apportées aux règles et modalités de l'Aire de détente.
- ❖ que monsieur le maire, Jean-Guy Poirier, soit désigné à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Siméon pour siéger sur le comité de transition visant le regroupement des offices municipaux d'habitation.
- ❖ que la Municipalité accepte la soumission déposée par Uni-Machineries Inc., et ce, tel que présenté au devis descriptif du soumissionnaire au montant de 94 478,25 \$ (taxes nettes incluses).

Il y a eu avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 452-17 modifiant le règlement numéro 362-09-2 (règlement de zonage).

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI

Des contributions financières ont été accordées pour le Gala des finissantes et finissants 2016-2017, à la Télévision communautaire TÉLÉVAG, au Comité ZIP Gaspésie et pour le Téléradiophon des Chevaliers de Colomb.

Les états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 ont été présentés et adoptés. Pour cet exercice financier, un surplus de 83 851 \$ a été réalisé. (*Plus de détails à la page 7*).

Une demande de dérogation mineure a été accordée pour le lot 5 596 420 du cadastre du Québec Le propriétaire désire construire une résidence unifamiliale isolée à 19,8 m de la ligne latérale du lot, alors que le minimum prescrit par le règlement de zonage est de 20 m dans une zone agro forestière de type 1.

Il y a eu dépôt par la secrétaire-trésorière du certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 11 avril 2017 pour le règlement numéro 451-17, décrétant un emprunt de 95 000 \$ relatif à l'achat d'une niveleuse d'occasion.

Il y a eu adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 452-17 modifiant le règlement numéro 362-09-2.

Il y a eu avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 453-17 établissant la rémunération du personnel électoral.

Il a été résolu que monsieur Daniel Paquet soit désigné à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Siméon pour une période de six mois débutant le 1^{er} mai 2017 pour se terminer le 4 novembre 2017

Lors de la période de questions de ces séances,

Divers échanges ont porté sur le règlement concernant les nuisances, sur les modalités entourant la taxe de bienvenue, sur le projet de loi 122, sur les modalités entourant le zonage agro forestier, sur le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix, sur l'importance de mettre les numéros civiques à jour dans les GPS du service ambulancier, sur la publicité entourant le développement Richard, sur le visuel des boîtes Publisac et concernant la méthode de livraison peu sécuritaire de ce dernier sur le boulevard Perron de même que sur l'usure de l'enrochement devant le boulevard Perron Ouest.

Un retour est effectué sur les détails entourant la démolition de l'ancien magasin COOP, dont le permis de brûlage ainsi que l'avis de non-conformité émis à cet effet.

Des commentaires positifs ont été donnés concernant la dernière édition de l'événement Plaisirs d'hiver des Pipianes qui s'est tenu à la fin février et concernant le centre Plein-Air et l'entretien des pistes de ski de fond pour la saison hiver 2016-2017

Prenez note que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.stsimeon.ca.

Chroniques de la municipalité



AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 452-17
ADOPTÉ LE 5 JUIN 2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

1. Objet du projet de Règlement et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 juin 2017, le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon a adopté un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage.

Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ainsi, une demande relative aux dispositions ayant pour objet et conséquence d'autoriser la classe d'usage numéro 532 (Fonctions préventives et activités connexes) dans la zone 30-M, peut provenir de la zone concernée 30-M et de chacune des zones contiguës suivantes : 27-P, 28-RE, 31-RE, 32-RE, 33-I, 34-I et 38-RE. Toutes ces zones figurant sur le plan de zonage de la municipalité de Saint-Siméon.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Description des zones

Pour de plus amples informations concernant la localisation de chacune des zones concernées du territoire de la municipalité de Saint-Siméon, prière de vous présenter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau, pour consulter le plan de zonage.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

- être reçue au bureau de la ville au plus tard le 8^e jour qui suit celui de l'affichage ou de la publication de l'avis, soit le 30 juin 2017 à 16 heures;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'une incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes en date de la présente :

- être majeur et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domicilié, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'une place d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui en date de la présente, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demande

Toute disposition du second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Siméon aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, le 22 juin 2017


Nathalie Arsehaul
Secrétaire-trésorière

Chroniques de la municipalité

SIMPLE RAPPEL concernant l'arrosage extérieur et l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc :

Avec l'été qui s'annonce, nous désirons vous rappeler que, selon le règlement 258-98 (*disponible ci-après*), des restrictions s'appliquent concernant l'utilisation de l'eau à certaines fins. Le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses et le lavage des véhicules sont notamment visés par ce règlement.

L'eau est une ressource précieuse et l'effort de tous est demandé afin de l'utiliser le plus adéquatement possible.

RÈGLEMENT 258-98

Relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public

ATTENDU que le conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement;

ATTENDU que l'intervention du conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponibles, et plus particulièrement pendant la saison estivale;

ARTICLE 2 : Période d'arrosage

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes:

Entre 19 heures et 22 heures, les jours suivants :

- A. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair : les mercredis et samedis
- B. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair : les mardis et vendredis.

ARTICLE 3 : Permis pour nouvelle pelouse

Malgré l'article précédent, un contribuable qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un permis du service technique de la municipalité procéder à

l'arrosage aux heures précitées pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe. Toutefois, l'arrosage permis par le présent article devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse.

ARTICLE 4 : Ruissellement de l'eau de l'aqueduc

En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou les propriétés avoisinantes.

ARTICLE 5 : Boyau d'arrosage

Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau d'arrosage par habitation et d'y raccorder plus d'une lance ou arrosoir mécanique.

ARTICLE 6 : Remplissage de piscine

Le remplissage des piscines est permis tous les jours entre 0 heure et 6 heures.

Les autorités municipales doivent être contactées afin qu'une autorisation soit expressément obtenue à cette fin. Cette autorisation précisera les conditions dans lesquelles se déroulera le remplissage de même que de la cédule à suivre.

ARTICLE 7 : Lavage d'autos

Le lavage non commercial des autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement à ces fins.

ARTICLE 8 : Sécheresse et pénurie

En cas de sécheresse ou de pénurie d'eau appréhendée, et sur avis public de la municipalité; toutes les utilisations permises par le présent règlement seront suspendues.

En cas de pénurie critique de l'eau, l'utilisation à des fins commerciales pourrait aussi faire l'objet d'interdiction sur avis public de la municipalité.

ARTICLE 9 : Infraction aux règlements

Le conseil municipal autorise de façon générale l'inspecteur municipal et tout agent de la paix, à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement sur demande des autorités de la Municipalité.

Chroniques de la municipalité

Municipalité de Saint-Siméon

Sommaire des résultats à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2016

	2016		2015
	Budget	Réalisation	Réalisation
Revenus			
Taxes	1 133 297	1 153 831	1 091 291
Paiements tenant lieu de taxes	13 320	10 586	11 359
Transferts	323 427	292 467	191 263
Services rendus	41 200	51 549	60 606
Autres	42 000	38 643	74 590
	1 553 244	1 547 076	1 429 109
Charges de fonctionnement			
Administration générale	350 875	313 318	321 006
Sécurité publique	113 862	112 790	111 636
Transport	307 836	433 244	284 640
Hygiène du milieu	240 552	204 108	232 733
Santé et bien-être	19 176	19 027	16 498
Aménagement, urbanisme et développement	22 220	22 324	20 635
Loisirs et culture	160 874	163 442	151 962
Frais de financement	53 529	55 255	54 512
	1 268 924	1 323 508	1 193 622
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice			
avant conciliation à des fins fiscales	284 320	223 568	235 487
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Produit de cession		1 100	4 000
Gain sur cession		(1 000)	(4 000)
Remboursement de la dette à long terme	(124 435)	(124 435)	(114 887)
Affectations			
Activités d'investissement	(142 237)	(22 734)	(30 420)
Excédent de fonctionnement		25 000	25 300
Réserve financière et fonds réservés	(17 648)	(17 648)	(24 377)
	(284 320)	(139 717)	(144 384)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		83 851	91 103



Jean-Guy Poirier
Intronisé
à
l'Ordre de la Gaspésie

Pour une deuxième année, le Musée de la Gaspésie a honoré les citoyens qui ont activement participé à l'essor de la région ou en marquant le développement ou en faisant preuve d'excellence dans leur domaine. Dans la Baie-des-Chaleurs, ce sont l'historien Pascal Alain et le maire et préfet, Jean-Guy Poirier, qui ont reçu cet honneur.

Jean-Guy Poirier est maire de Saint-Siméon depuis 1977, et préfet de la MRC de Bonaventure depuis 1979. Il est d'ailleurs le seul préfet qu'ait connu la MRC. En 40 ans de travail politique, il a eu l'opportunité de défendre les intérêts de ses concitoyens et de se faire le porte-parole des élus pour revendiquer et défendre leurs positions dans divers dossiers politiques sur la scène provinciale au cours des quarante dernières années.

Au fil des années, il s'est impliqué sur d'innombrables comités et instances de concertation. Il a été notamment vice-président de la Fédération québécoise des Municipalités du Québec, où il siège comme administrateur depuis 1983, président de la Table des préfets, président de la Commission permanente sur l'aménagement du territoire, l'agriculture et l'environnement de la FQM, président du Comité de sécurité publique des MRC d'Avignon et de Bonaventure.

« Je suis heureux d'avoir reçu cet honneur. C'est important de voir que les gens me font confiance, et viennent confirmer le travail que je fais depuis 40 ans », a-t-il indiqué.

Détenteur du prix Jean-Marie Moreau en 2013, récompense provinciale remise par ses pairs à un élu municipal en reconnaissance de son engagement, M. Poirier est particulièrement touché d'avoir reçu cette fois une reconnaissance des gens plus proches de lui. « C'est un plus », a-t-il noté.

FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON

- POSTE À COMBLER -

Le Conseil de fabrique invite les paroissiennes, paroissiens à se joindre à l'équipe pour combler un poste de marguillière, marguillier en remplacement de M^{me} Lysette Poirier qui a remis sa démission.

La personne entrerait en fonction dès maintenant et terminerait le mandat de M^{me} Poirier le 31 décembre 2017.

Vous pouvez communiquer avec M. Nelson Bujold, président aux numéros de téléphone suivants :

Fabrique (le mardi de 8 h 30 à 12 h) : 418 534-3070
Cellulaire : 581 886-0753

Note : Il n'y aura pas de réunion avant le 11 septembre 2017.



BONNE NOUVELLE

Enfin, les micros de l'église fonctionnent à merveille. Le Conseil de la fabrique tient à remercier sincèrement un ancien résident de Saint-Siméon, Steeve Bujold, fils de Louise Poirier et Paul-Étienne Bujold, pour le don de 1 000 \$ qui a servi à l'achat de deux micros et d'une base sur l'ambon dans le chœur de notre église.

Avis de décès

- M^{me} Alma Arbour, épouse de feu M. André Poirier, décédée le 11 novembre 2016 à l'âge de 99 ans.
- M. Michel Poirier, époux de feu dame Itha Lepage, décédé le 25 avril 2017 à l'âge de 96 ans
- M^{me} Colette Bujold, décédée le 25 avril 2017 à l'âge de 59 ans.
- M^{me} Lucie Ferlatte, épouse de feu M. Henri Paquet, décédé le 30 avril 2017 à l'âge de 97 ans.
- M. Michel Arsenault, époux de Mme Lucie Henry, décédé le 9 juin 2017 à l'âge de 76 ans.
- Mme Lucienne Arsenault-Poirier, épouse de feu M. Lucien Poirier, décédée le 12 juin 2017 à l'âge de 88 ans.



Bibliothèque

Bonjour,

Puisque c'est le dernier journal avant l'automne, voici les nouvelles de ces derniers mois.

Le samedi 27 mai dernier, 3 bénévoles ont assisté à l'assemblée générale annuelle des bibliothèques qui se tenait à Bonaventure. Lors de cette réunion, on nous a dévoilé les statistiques de l'année 2016 : notre bibliothèque s'est bien positionnée avec 7001 prêts, 123 demandes spéciales au réseau et 11 activités différentes. Au cours de la réunion, il y a eu **le gala de la reconnaissance**, on s'est vu décerner le Méritas pour le bon développement de notre collection locale et finaliste pour le nombre de nos prêts.

En plus de prêts de 6500 livres numériques, le réseau biblio offre maintenant le prêt de revues numériques par le biais de son site Internet. Les lecteurs auront accès à une vingtaine de titres dont : Clin d'œil, Les idées de ma maison, Paris Match, 7 jours, National Géographique et bien d'autres. Afin d'avoir accès à cette banque virtuelle, il suffit d'être citoyen d'une municipalité desservie par une bibliothèque du réseau BIBLIO-GÎM et d'être abonné à sa bibliothèque. Les personnes qui ne sont pas abonnées à une bibliothèque, n'ont qu'à se rendre à leur bibliothèque locale afin d'obtenir une carte de membre, son code d'accès et le tour est joué.

Une nouvelle collection thématique sera disponible en mai, juin et juillet sous le thème **Cuisine régionale**. Ces livres sont prêtés gratuitement comme la plupart de nos volumes. Vous y découvrirez sûrement des nouvelles idées pour varier vos menus.

Il y a eu deux autres activités de l'heure du conte pour les moins de 5 ans. On espère continuer à l'automne, vérifiez sur le site Facebook pour connaître les dates.

Notez bien que pour les vacances d'été, la bibliothèque ne sera ouverte que les mardis en juillet et août à partir de 18 h 30 jusqu'à 20 h .

Voici quelques nouveaux livres disponibles en demandes spéciales :

Titre	Auteur
Sur les berges du Richelieu (tome 3)	Jean-Pierre Charland
La cabane à sucre des Rivard (tome 1)	Mario Hade
L'année sans été (tomes 1 et 2)	Julie Lemieux
Un appartement à Paris	Guillaume Musso
La dernière des Stanfield	Marc Levy
Il était une fois à Québec (tome 2)	Michel Langlois
Noir comme la mer	Mary Higgins Clark
Une simple histoire d'amour	Louise Tremblay D'Essiambre
La galerie des jalousies (tome 3)	Marie-Bernadette Dupuy
Le bonheur des autres (tomes 1 et 2)	Richard Gougeon
Pourquoi tu pars Alice?	Nathalie Roy

Bon été et bonnes lectures!

Huguette Lepage, responsable

MARCHÉ
AUX
PUCES

Une belle équipe attend votre visite. Vous y trouverez peut-être le petit quelque chose que vous cherchez depuis longtemps.

Nous serons fermés les 2, 5, 9 et 12 août 2017 et nous serons de retour le 16 août 2017.

Bon été!

Lysette Poirier



**BIBLIOS HONORÉES
PAR
LE RÉSEAU BIBLIO GÎM**

Lors de son 1^{er} Gala reconnaissance, le Réseau BIBLIO GÎM a récompensé les BIBLIOS et municipalités qui se sont démarquées au cours des trois dernières années. Neuf méritas ont été remis en matière de la collection locale, des prêts de documents, de services numériques, d'animation et d'aménagement. De plus, trois personnes ont été soulignées pour leur implication remarquable.

La Ville de Bonaventure s'est particulièrement distinguée puisque madame Thérèse Arsenault, la coordonnatrice de la bibliothèque Françoise-Bujold et madame Viviane Bujold, la répondante municipale ont remporté respectivement les titres de Responsable et d'Élue municipale de l'année. Le titre Bénévole Coup de cœur a été remporté par madame Gisèle Cloutier, impliquée depuis près de 25 ans à la BIBLIO de L'Anse-au-Griffon (Gaspé). Sa disponibilité, ses compétences, sa fidélité, son ouverture et son sens de l'humour ont conquis le jury.

**MUNICIPALITÉS ET BIBLIOTHÈQUES
LAURÉATES**

Pour l'investissement dans sa collection, les méritas ont été décernés aux BIBLIOS de Murdochville et Saint-Siméon. Pour la moyenne des prêts de documents imprimés, ce sont les BIBLIOS ABC du savoir de Saint-Alphonse et Noël-Audet de Maria qui ont été primées. Pour l'utilisation et promotion des services en ligne, les BIBLIOS méritantes sont celles de L'Anse-au-Griffon et Noël-Audet de Maria. Pour leur dynamisme en matière d'animation, de participation et de diffusion, les BIBLIOS lauréates sont celles de Murdochville et de Paspébiac.

Pour son récent projet d'amélioration locative, c'est la BIBLIO Un livre à la main de Gros-Morne qui a été récompensée grâce à son intégration dans l'espace communautaire de la Maison l'Essentielle. Ce projet s'est concrétisé au grand bénéfice de la population à la suite d'une concertation entre le conseil d'administration de La Maison l'Essentielle, la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et le Réseau BIBLIO GÎM.

À PROPOS DU RÉSEAU BIBLIO GÎM

Depuis plus de 40 ans, le Réseau BIBLIO de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, mis en place par le ministère de la Culture et des Communications, soutient le développement, le fonctionnement et la mise en valeur des bibliothèques de sa région. Les 31 municipalités membres qui en font partie profitent d'importantes économies d'échelle en plus d'une expertise professionnelle et technique pour assurer aux citoyens de la région un service de grande qualité à prix abordable.

FEMMES EN MOUVEMENT

UNE IDÉE D'ACTIVITÉ?

Vous aimeriez que nous organisions une activité en particulier, c'est le moment idéal pour en discuter.

Nous vous attendons entre 13 h 30 et 15 h à Femmes en Mouvement. **Vous ne pouvez pas venir nous rejoindre, téléphonez-nous, nous serons heureuses d'écouter vos propositions.**

Le mercredi 21 juin de 13 h 30 à 15 h

Inscription obligatoire au 418 534-4345



CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-SIMÉON

CONCOURS 2016-2017



Bonjour à toutes et à tous,

Déjà une autre année qui est terminée. Plein de projets réalisés, mais aussi des défis relevés. L'été est déjà là et on a bien hâte que le soleil soit au rendez-vous afin d'en profiter avec la famille et les amis.

Pour le Cercle, le mois de mai signifie : exposition, élections, concours, congrès, remise de prix et souper de fin d'année!

Exposition

Le 7 mai dernier, le public a eu la chance de venir nous rencontrer lors de notre exposition annuelle :

Vingt-trois fermières, des nouvelles membres comme les anciennes ont exposé plus de 230 pièces! Imaginez les heures passées à confectionner et réaliser tous ces morceaux : tricot, broderie, couture, toiles, tissage!

Toutes ces techniques réalisées qui, au cours de l'année, nous ont permis des échanges fort agréables lors de journées de tissage ou lors de nos ateliers.



Merci à toutes les exposantes qui nous ont partagé leurs réalisations et merci à tous les visiteurs qui par leurs encouragements nous ont rendues fières de cette belle journée.

Élections

Comme la bonne marche d'un cercle repose sur la participation de tous ses membres, c'est aussi elles qui par leur vote désignent leur conseil d'administration. Cette année, les postes de conseillère # 1 et de présidente étaient en élection. Claudette Poirier a accepté le poste de conseillère et Louise Henry, le poste de présidente, et ce, pour un autre mandat de 2 ans. Merci à toutes celles qui siègent au CA. C'est une expérience enrichissante tant sur le plan social que personnel. Je souhaite à toutes, un jour ou l'autre, de faire partie de votre CA car c'est avant tout un travail d'équipe et nous avons une super belle équipe. Merci!

RÉSULTATS DES CONCOURS AU NIVEAU LOCAL

Catégorie couture , étui à aiguille

- 1^{er} prix : Ginette Girard
2^e prix : Madone Arsenault
3^e prix : Lina Bourdages

Catégorie couture, sac porte plat

- 1^{er} prix exaequo : Ginette Girard
Lina Bourdages

Catégorie crochet tunisien, coussin

- 1^{er} prix : Lina Bourdages
2^e prix : Solange Gauthier

Catégorie tricot, bas avec revers

- 1^{er} prix : Lina bourdages
2^e prix : Maryse Bourdages

CONCOURS INTER-CERCLE

Catégorie couture, courtepointe d'enfants

- 1^{er} prix : Solange Gauthier

Catégorie tricot, jambières adultes

- 1^{er} prix : Louise Henry
2^e prix : Lina Bourdages
3^e prix : Madone Arsenault

Catégorie broderie , broderie d'Assise

- 1^{er} prix : Louise Henry

Catégorie tissage, foulard Leno

- 1^{er} prix : Louise Henry
2^e prix : Solange Gauthier
3^e prix : Rita Paquet



CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-SIMÉON

Résultats des concours au niveau régional

1^{er} prix en broderie : Louise Henry avec 99,9
2^e prix en tricot : Louise Henry avec 99,7
Classe tissage : Louise Henry avec 98,3
Classe Couture : Solange Gauthier avec 91,5

Bravo à toutes les participantes de ces concours. Nous savons que les nombreuses heures passées à réaliser ces pièces ne se comptent pas. Mais votre persévérance et votre minutie ont fait que les résultats sont là.

Grâce à vous, notre Cercle s'est classé au 4^e rang de la Fédération (sur 38 cercles) avec un pointage de 389,4 Félicitations!

Un peu difficile d'écrire les prochaines lignes, car c'est moi qui rédige cet article...mais j'ai aussi eu l'immense joie de me voir décerner le prix de l'Artisane de l'Année de la Fédération.

C'est une récompense qui n'arrive pas souvent dans la vie d'une artisane, alors j'en suis très fière.

Voici la broderie gagnante avec 99,99



Pour la suite des choses, nous attendons les résultats du classement provincial!

Congrès régional

Les 28 et 29 avril dernier, avait lieu le congrès régional à Gaspé. Les membres du CA ainsi que trois autres membres y ont assisté.

Quelle belle fin de semaine. Plusieurs récompenses pour notre Cercle :

- Artisane de l'année
- 1^{er} prix en broderie
- 2^{ie} prix en tricot
- Certificat de OLO
- 3^e prix pour la vente des billets de loterie
- Prix de participation à Romy Cavanagh pour son petit chat réalisé lors d'atelier de tricot

Nous avons de quoi être fières de toutes nos membres. Grâce à vous toutes, notre Cercle c'est bien démarqué lors de ce Congrès.

OLO

Cet organisme visant à aider les mamans enceintes de milieu défavorisé en leur fournissant oeuf, lait et orange durant leur grossesse et en leur assurant par la suite un accompagnement dans les mois qui suivent leur accouchement. Chaque année, les cercles de toute la province réalisent des activités et ramassent des sous pour contribuer à OLO. Cette année, une somme de 161 793,68 \$ a été remise à OLO. Merci de faire une différence!

Souper de fin d'année

L'année s'est terminée sur une bonne note, par un souper où plus d'une trentaine de membres ont participé. Une belle façon de souligner une année bien remplie!

Nous en avons profité pour souligner encore une fois cette année, le travail exceptionnel de l'une de nos membres, Edith Poirier, comme fermière de l'année. Membre engagée dans le Cercle de Fermières de Saint-Siméon depuis près de 20 ans,

Son implication, sa disponibilité pour le bon fonctionnement des métiers font d'elle une personne ressource que l'on apprécie énormément. Disponible et généreuse, elle ne compte pas son temps.



Pour tout ça, Merci Édith!

Une autre belle surprise aussi m'attendait! J'ai eu le grand bonheur de recevoir des membres fermières et de ma famille, un certificat encadré et marqué du sceau de la municipalité, comme Artisane de l'Année 2017.



Merci pour cette belle marque de reconnaissance, Je l'accrocherai fièrement au local!



CERCLE DE FERMÈRES DE SAINT-SIMÉON

Camp de l'île

Cette année encore, nous aurons le plaisir de faire, une fois par semaine, la collation des jeunes lors des camps de jours. Bien appréciée des jeunes, cette activité permet de beaux échanges et une visibilité pour notre Cercle. Merci aux membres qui y participent.

Le CA ainsi que toutes les membres de votre Cercle de Fermières se joignent à moi pour vous souhaiter un été rempli de soleil, de chaleur et d'amitié.

Profitez-en bien pour refaire le plein d'énergie et nous revenir en septembre, la tête remplie de projets. N'oubliez pas de parler de notre Cercle parmi vos parents et amies. Des nouvelles membres, c'est un cadeau enrichissant pour le Cercle!

À bientôt,

Louise Henry, présidente.



Club des 50 ans et plus

Bonjour à vous toutes et à vous tous,

Bonjour à tous les membres, nous sommes tous heureux du retour des beaux jours et du temps plus doux, on en profite pour effectuer des travaux extérieurs.

Le club a connu un printemps plutôt tranquille sans trop de rencontres. Par contre, les activités régulières ont suivi leur cours normal, elles se terminent pour les vacances en espérant leur retour à l'automne. Ces divertissements amusent beaucoup de monde tout en faisant de belles rencontres.

Les Jeux des 50 ans et plus se dérouleront à New Richmond la fin de semaine du 16 au 18 juin. Plusieurs membres se sont inscrits dans différentes disciplines, l'important est de participer peu importe le résultat, bonne chance à tous!

Je vous souhaite un merveilleux été, passez de belles vacances et profitez du plein air!

Au plaisir de se revoir à la saison prochaine!

Lina Bourdages



TOURNOI DE PÊCHE DE SAINT-SIMÉON 2017

Cet été on fête le 53^e Tournoi de pêche à Saint-Siméon!

Si tu aimes les soirées de musique, les activités sportives, le bingo, la danse et les rassemblements en famille ou entre amis, c'est au site de l'île que ça se passe du 16 au 23 juillet.

Le comité du Tournoi de pêche, avec la collaboration de la municipalité de Saint-Siméon, vous invite à suivre le déroulement des activités disponible prochainement sur la page Facebook du Tournoi de pêche et sur notre pamphlet promotionnel.

*Oui c'est à Saint-Siméon qu'il faut aller
À ce Tournoi de pêche participer!*



Louise Henry
Artisane de l'année 2017
Cercle de Fermières de Saint-Siméon

À Gaspé le 29 avril 2017, 26 Cercles de Fermières participaient au congrès régional. On ne pouvait passer sous silence le travail exceptionnel de notre présidente Louise Henry.

Tout d'abord,
Le 1^{er} prix en broderie avec 99,9/100
(Ce travail sera présenté au congrès provincial à Rivière-du-Loup, pour y être évalué)

Par la suite,
Un 2^e prix pour ses jambières avec 99,7/100
Et un 4^e prix pour son foulard en tissage Leno

Quel honneur pour le Cercle de Fermières et pour Saint-Siméon !

De retour dans son village natal, Louise rejoint le Cercle de Fermières. Elle occupe le poste de secrétaire pendant 4 années. C'est en 2015 qu'elle devient la présidente. Rapidement, elle nous prouve et démontre son talent d'artisane.

D'année en année, de nouvelles recrues enrichissent notre cercle. Nous sommes maintenant 45 membres.

Ce prix, Louise, tu le mérites grandement!
Nous sommes fières de toi, bien au-delà du prix reçu, pour ta **DISPONIBILITÉ**... ton **ÉCOUTE**... ta **PERSÉVÉRANCE**... ton **PERFECTIONNISME**... ton **ENGAGEMENT**... ta **CRÉATIVITÉ**
et ton **AMOUR** de tout ce qui touche au patrimoine.

Merci pour le temps que tu ne comptes plus pour nous montrer de nouveaux trucs.

Bravo pour ton implication auprès des jeunes du primaire et merci de partager ton savoir auprès de ces derniers dans le cadre des ateliers de tricot, couture, tissage et broderie.

Merci aux membres des Fermières qui te donnent un coup de main pour bien réaliser ces projets motivants pour la jeunesse de notre village.

Pour terminer, nous tenons à souligner ta grande patience et te dire qu'on apprécie grandement ta bonne humeur et ton bon caractère. Tu es une organisatrice d'exception.

Bonne continuité dans tous tes projets !

Bravo et encore Merci !
Jes amies du Cercle de Fermières de Saint-Siméon



Slam :
Terre,
j'aimerais
te dire...

Terre, j'aimerais te dire que j'ai espoir,
je sais que tout n'est pas toujours rose
mais un jour, la guerre prendra une pause.
Un jour, le compost sera une star
puis le pétrole sera mort.

Terre, j'aimerais te dire que j'ai espoir.
Un jour il n'y aura plus de chasseurs qui
jetteront leurs cannettes par-dessus bord
et le compost sera une habitude de vie
pour le village où j'ai grandi.

Terre, les déchets de la rivière me font
de la tristesse
car c'est de la pollution sans politesse.
Mais je garde espoir, un jour
le jus de notre dépotoir
ne contaminera plus ton territoire d'eau
plein d'espoir.

Terre, j'ai espoir qu'un jour nous allons
te respecter.
Nous allons comprendre que tu es
gentille de nous laisser t'habiter.
Tu es très importante
c'est grâce à toi si je suis vivante.

Terre, j'aimerais te dire que je trouve ça
triste
Tous ces sacs de plastique
Qui rendent laids tes paysages si
fantastiques.
Un jour,
nous nous rebellerons et accueillerons
tout ton vert, les bras ouverts.

Terre, je vais te remonter pièce par
pièce et morceau par morceau
et je nettoierai jusqu'au
dernier trou d'eau.

Terre, j'aimerais te dire qu'un jour,
dans le noir,
notre dépotoir ne fumera plus comme un
fumoir.

Terre, bientôt notre monde ne sera plus
pollué
Et on arrêtera les armées.

Terre, garde espoir en ton monde,
Un jour les personnes ne mangeront
plus de Nutella car elles comprendront
que la déforestation te fait du mal.

*Auteurs : Les élèves de 5^e et 6^e
années de l'école des
Découvertes*



*Au départ, tous les élèves ont écrit un slam avec l'aide de M. Mathieu.
Ce texte a été composé en utilisant une rime de chacun des 16 élèves.*

Le **slam** est une poésie déclamée sur fond musical, ou non. Art d'expression orale populaire, il se pratique généralement dans des lieux publics, sous forme de scènes ouvertes.

Les slameurs – ou poètes – déclament, lisent, scandent, chantent, jouent des textes de leur cru sur des thèmes libres ou imposés.

<https://slamvs.wordpress.com/category/slam-cest-quoi/>

Ensemble, donnons le goût aux enfants de jouer dehors



Au Québec, les données de l'enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2009-2010 ont montré que 41 % des adolescents de 12 à 17 ans et 59 % des enfants de 6 à 11 ans étaient actifs physiquement durant leurs loisirs. Selon le groupe d'âge, respectivement 33 % et 21 % étaient peu ou pas actifs durant leurs loisirs.

LE TEMPS PASSÉ DEHORS EST EN DÉCLIN

Quel que soit le pays, le temps passé par les jeunes à faire des activités libres à l'extérieur diminue de plus en plus au profit d'activités sédentaires à l'intérieur, aussi bien en raison des nouveaux médias électroniques que des contraintes parentales accrues.

ÊTRE DEHORS FAVORISE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE!

Plus un enfant ou un adolescent passe de temps dehors, plus il est actif physiquement. Aller jouer dehors permet à votre enfant de se dépenser physiquement et d'évacuer son énergie, ce dont il a grand besoin. Bouger a un effet bénéfique sur l'appétit des enfants, leur sommeil, leur concentration et leur capacité d'apprentissage.

NEUF FAÇONS DE DONNER LE GOÛT AUX ENFANTS DES JEUX EXTÉRIEURS

- Découvrir son environnement, ce qui entoure la maison (il y a des intérêts particuliers à chaque milieu de vie que ce soit la proximité d'un parc, d'un champ, de la mer);
- Inviter des amis;
- Les inscrire à un camp ou à différentes activités organisées comme le soccer;
- Prêcher par l'exemple, démontrer du plaisir à y être;
- Faire des choix pour alléger son horaire et/ou celui de ses enfants;
- Pratiquer des activités extérieures en famille;
- S'habiller pour être à l'aise (Par exemple, l'enfant qui grandit en milieu où il y a beaucoup de vent doit s'adapter à cette particularité);
- Laisser les enfants goûter au plaisir de la liberté qu'offre l'extérieur (progressivement lorsque l'enfant vieillit, diminuer la surveillance, parce que c'est attirant cette liberté!);

- Et oui, le temps dehors peut être obligatoire puisque pour y prendre goût, il faut y aller régulièrement!

Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

www.urlsgim.com

418-388-2121



Vente de billets au profit de la chorale « La Voix des Ondes »
(Les billets sont disponibles auprès des membres de la chorale)

MERCI **À TOUS LES COMMANDITAIRES**

- 1^{er} prix : 5 cordes de bois - Donat Bujold (valeur de 300 \$)
- 2^e prix : Cafetière Keurig avec café Breuvages Gaspé (valeur de 250 \$)
- 3^e prix : Scie mécanique Stihl 16" - Géo mécanique (valeur de 250 \$)
- 4^e prix : Machine à pain - Home Hardware (valeur de 225 \$)
- 5^e prix : Lunettes solaires Evatik - Clinique Iris Renée Thibault (valeur de 200 \$)
- 6^e prix : Couverture tissée Gilberte et Marie-Lise Arsenault (valeur de 150 \$)
- 7^e prix : Panier-cadeaux Salon Elle et Lui (Guylaine), Au coin de la coiffure et représentante Arbone (Rachel) (valeur de 150 \$)
- 8^e prix : 2 certificats-cadeaux, Uniprix Bonaventure (valeur de 50 \$) et Geneviève D'Astous, représentante des produits Mary Kay (valeur de 50 \$) et 1 paire de billets pour le concert du 2 décembre 2017